



## Vocation des sites ou Des économies supplémentaires pour Ambition 10 ?

### L'établissement de Gennevilliers est saturé ? La direction annonce sa solution !

Lors du CCE du 31 mars 2014, la direction a informé le CCE de TCS de son nouveau projet de vocation des sites. L'objectif est de rapatrier dans le site CRISTAL les équipes actuellement installées chez Chèque Déjeuner.

L'approche annoncée par la direction est de « **Consolider le profil-cible à 3 ans pour chaque site TCS en tenant compte des évolutions du périmètre de la société et de ses activités** ».

La CGT soumet les premiers éléments connus aux salariés et s'interroge : la justification réelle de la direction est-elle la nouvelle vocation des sites en accord avec une stratégie industrielle ou **s'agit-il juste de libérer des m<sup>2</sup> dans CRISTAL pour économiser la location de Chèque Déjeuner ?**

### AMBITION 10 ou comment gagner de l'argent sur tous les sujets ?

La question provocante mérite toutefois d'être analysée : avec le plan AMBITION 10, la direction annonce un accroissement de 10% des profits pour un horizon à 10 ans. Cela peut se faire via une augmentation du chiffre d'affaires mais des économies sur différents points peuvent aussi y contribuer.

Ainsi à Gennevilliers, la direction met en œuvre un plan d'économies :

- La politique salariale, malgré la signature de 3 organisations syndicales (pas la CGT), n'est pas à la hauteur des attentes des salariés ni favorable à leur motivation face aux enjeux industriels de TCS mais permet de juguler la masse salariale.
- La mutualisation du coût des navettes en les ouvrant aux autres entreprises de la zone en diminue le coût pour TCS ; mais la direction nous affirme que cela sera sans impact pour les salariés de TCS ... en liaison avec le métro et le RER, rien n'est moins sûr ...
- La renégociation du contrat du ménage a vu un changement de prestataire ; la prestation n'ayant pas été améliorée, le coût du contrat a prévalu dans la décision !
- Le transfert d'activités sur d'autres sites TCS permet d'économiser la location de Chèque Déjeuner.

Dans le même temps, la direction nous annonce la réduction des surfaces consacrées au Centre de Documentation et d'Information (bibliothèque technique) pour créer une ANTENNE EMPLOI sur le site de Gennevilliers.

La récente présentation du plan de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de TCS pour favoriser le reclassement des salariés apparaît comme une drôle de coïncidence.

**Les conséquences pour Gennevilliers**  
**25+35+56+44 = 160 salariés déclarés, à l'insu de leur plein gré,**  
**volontaires au transfert ou à l'antenne emploi**

Aujourd'hui les éléments dont nous disposons sont minces, et relèvent des bonnes intentions, au regard des inquiétudes que ce projet fait naître.

La direction annonce vouloir « [déployer les salariés sur la base du volontariat ... en prenant en compte les contraintes physiques et économiques des sites, ce développement doit se faire de façon équilibrée entre les sites](#) ».

En fonction des contraintes de surfaces des sites, le volontariat pourrait être plus ou moins « favorisé » voire contraint.

## Les grandes lignes du projet de la direction :

Les services, nombres de personnes et dates de transfert peuvent évidemment évoluer car il s'agit de la 1<sup>e</sup> communication de la direction sur son projet.

### RCP – domaine France produits de radiocommunications

RCP devrait transférer, de Gennevilliers vers Cholet, la plateforme de test PR4G, mi - 2015 ; 5 personnes sont concernées.

La plateforme EWR AERS démarrera à Cholet et la croissance sur CONTACT se fera aussi à Cholet.

### PRS – domaine France des systèmes de protection

La direction prévoit de regrouper progressivement tout PRS sur le site de Vélizy.

#### PHASE 1 – justifiée par la stratégie offres et la synergie des équipes

Vers juillet 2014, les directions technique, marketing et DPS (systèmes de protection de défense - France) de PRS iraient à Vélizy : soit 25 personnes.

La place libérée en G2-Cristal servirait à installer une partie des achats venant de Chèque Déjeuner, probablement en août 2014.

#### PHASES 2 à 4 – justifiées par l'amélioration de la compétitivité de DPS

Répartis dans le temps en 3 phases, 35 personnes entre octobre et la fin 2014 pour la 1<sup>ère</sup>, 45 personnes vers fin 2014 pour la 2<sup>ème</sup> et 44 personnes courant 2015 pour la 3<sup>ème</sup>, les transferts vers Vélizy concerneraient des services de DPS : les systèmes d'information et de commandement terrestres, les applications et les opérations. La répartition prévue est découpée selon les projets concernés et la disponibilité des locaux et les travaux d'infrastructure nécessaires.

La place libérée en G5 servirait à installer l'équipe logistique amont de l'entité services SSC/ISA, probablement vers octobre 2014.

Le bail de Chèque Déjeuner a été prolongé pour tenir compte du décalage par rapport aux anciennes prévisions (le déménagement prévu en juillet 2014 n'est plus réaliste).

Evidemment, tout nouveau projet à PRS démarrerait obligatoirement à Vélizy.

### NIS – domaine France des réseaux et systèmes d'infrastructure

La plateforme BALARD irait à Lambersart en 2015 et celle de MARSSE irait aussi à Lambersart fin 2015 ou courant 2016.

## **Malgré tout ça, la place manquerait encore à CRISTAL ... pas de problème, la direction a un complément de solution :**

TCS louerait 1500m<sup>2</sup> au bâtiment G2 Louvresses (anciens locaux sportifs) pour y installer un complément de war rooms (8 à 10) et des salles de formation.

Puisque ce projet fait appel au volontariat des salariés, puisque la direction prévoit une antenne emploi, des bilans de compétences et des formations si nécessaire au reclassement, nous pouvons penser que tout a été prévu sur une stratégie à long terme dans le souci de l'efficacité, de la compétitivité ... mais alors on gagne juste sur le prix de la location entre Chèque Déjeuner et G2-Louvresses ?

La direction est prête à bousculer l'équilibre actuel, au prix d'un stress pour les salariés, de conséquences sociales et notre « magnifique campus CRISTAL » serait encore trop petit ?

La CGT n'a rien contre le fait que des charges de travail soient envoyées de Gennevilliers vers d'autres établissements à la condition :

- que ces charges soient pérennes (on a déjà connu le transfert de charges en fin de vie qui ont déstabilisé les équipes au départ et jamais sécurisé les équipes et les sites à l'arrivée ...),
- que ces transferts ne mettent en péril aucun site ; la direction annonce une optimisation des surfaces actuelles et futures à Cholet et des réaménagements à Vélizy : quid des conditions de travail ?
- que cela concourt à la sécurisation et au développement de l'emploi dans l'entreprise en s'inscrivant dans une stratégie industrielle.

La justification de ce projet est difficile à croire.

Si c'est une économie sur le prix d'un loyer qui est à l'origine de tout ça, c'est très inquiétant :

**la stratégie industrielle de notre entreprise serait pilotée par l'immobilier ?**

**La CGT propose aux salariés concernés de travailler avec nous ces questions pour organiser la réflexion, voire la résistance et garantir la pérennité de nos activités et de nos emplois à Gennevilliers comme dans les autres sites de TCS.**

**Plutôt que de structurer le syndicalisme en réaction aux mauvais coups de la direction, la CGT vous propose un syndicalisme de réflexion et de proposition qui nous permette de maîtriser notre vie professionnelle comme notre vie personnelle.**

La CFDT organise une heure d'information syndicale le jeudi 10 avril à 10h00 au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment A (CRI-A1-10092). La CGT y participera pour donner son avis et échanger avec les salariés présents.

## **Le volontariat des salariés et la rationalité des surfaces ne sont pas très compatibles.**

Les quelques 160 salariés concernés, annoncés par la direction, vont se voir proposer de suivre leur poste sur un autre site.

Certains seront volontaires ; très bien, la direction les aidera en cas de déménagement (l'expérience montre que cela fonctionne), mais quid du travail du conjoint (là, l'expérience est largement plus mitigée !).

Les non-volontaires essayeront de se reclasser à Gennevilliers ou sur un site d'une autre entité du groupe (mais où ?) :

- l'antenne emploi ne pourra pas créer des postes fictifs, sur Gennevilliers ou ailleurs,
- si le nombre de non-volontaires est élevé, cela s'opposera à la rationalité des sites dont parle la direction => **le volontariat pourrait être incitatif ...**

**La question est donc quel sera le nombre de salariés à reclasser sur Gennevilliers et sur quelles activités ?**

**Comment nous, salariés concernés et non concernés, faisons vivre cette exigence de maîtriser notre travail et le lieu de sa réalisation.**

Il est impossible dans notre entreprise, où l'accord groupe sur la Qualité de Vie au Travail a été signé, que cette question ne soit pas traitée dans la totalité de ses aspects sociaux.

### **Expertise CHSCT sur le service où un collègue s'est suicidé en octobre 2013**

Le CHSCT a voté cette expertise d'analyse sur le climat, les conditions de travail et l'organisation du travail pour s'assurer que cet ensemble n'est pas propice à l'occurrence d'un nouvel événement dramatique.

Seule la CGT demandait une enquête sur le suicide dès qu'il a été connu en octobre 2013.

La CGT n'a pas obtenu l'enquête demandée mais a accepté cette expertise dans le souci de préserver et améliorer les conditions de travail des salariés.

La CGT rappelle que les experts doivent bénéficier de tous les éléments et du temps nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Nous attendons de la direction qu'elle facilite le travail de l'expertise. Pour l'heure, elle semble plutôt décidée à l'entraver. **Personne n'a à gagner d'une telle entrave !**

La CARSAT analyse le suicide de notre collègue pour un éventuel reclassement en Accident du Travail.